

PROVINCE DE LIEGE – ARRONDISSEMENT DE LIEGE

COMMUNE DE CHAUDFONTAINE

PROJET DE DECISION - SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 28 août 2024

Service : Direction générale
Agent traitant : LGRA

Objet : Direction générale - Tableau de préséance - Modification : prise d'acte

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu la circulaire du 23 octobre 2018 relative à la validation et à l'installation des Conseillers communaux et du Collège communal, à l'exception des communes de la Communauté germanophone ;

Vu sa délibération du 3 décembre 2018 (20181203.02) vérifiant et validant les pouvoirs des Conseillers communaux élus ;

Vu sa délibération du 3 décembre 2018 (20181203.03) relative à la prestation de serment et à l'installation des Conseillers communaux ;

Vu sa délibération du 3 décembre 2018 (20181203.05) prenant acte de la composition des groupes politiques composant le Conseil communal ;

Vu sa délibération du 3 décembre 2018 prenant acte du tableau de préséance des membres du Conseil communal ;

Vu sa délibération du 28 août 2019 (20190828.04) déclarant Madame Isabelle DORBOLO installée dans sa fonction de Conseillère communale en remplacement de Monsieur Laurent BURTON ayant démissionné du mandat qui lui a été conféré lors des élections du 14 octobre 2018 ;

Vu sa délibération du 24 juin 2020 (20200624.04) déclarant Monsieur Gilles GUSTIN installé dans sa fonction de Conseiller communal en remplacement de Madame Caroline LEIDGENS ayant démissionné du mandat qui lui a été conféré lors des élections du 14 octobre 2018 ;

Vu sa délibération du 20 décembre 2023 (20231220.02) prenant acte du désistement de Messieurs et Madame Benoît CATIN, Antoine OLBRECHTS et Stéphanie BRICTEUX du mandat de Conseiller communal qui leur a été conféré lors des élections du 14 octobre 2018. ;

Vu sa délibération du 20 décembre 2023 (20231220.04) déclarant Madame Marie-Jeanne PAHAUT-GILLOTEAUX installée dans sa fonction de Conseillère communale en remplacement de Madame Madeleine HAESBROECK-BOULU ayant démissionné du mandat qui lui a été conféré lors des élections du 14 octobre 2018 ;

Vu sa délibération du 20 décembre 2023 (20231220.08) déclarant Monsieur Laurent RADERMECKER installé dans sa fonction d'Échevin en remplacement de Madame Madeleine HAESBROECK-BOULU ayant démissionné du mandat qui lui a été conféré lors des élections du 14 octobre 2018 ;

Vu sa délibération du 20 décembre 2023 (20231220.09) prenant acte de la modification du tableau de préséance du Conseil communal ;

Vu sa délibération du 28 août 2024 (20240828.03) déclarant Monsieur Denis DEVIVIER installé dans sa fonction de Conseiller communal en remplacement de Madame Fiona KRINS ayant démissionné du mandat qui lui a été conféré lors des élections du 14 octobre 2018 ;

Attendu que, conformément à l'article L1122-18 dudit Code, le tableau de préséance a été réglé par le Règlement d'ordre intérieur du Conseil communal et que c'est sur cette base des critères y-contenus que le tableau de préséance doit être dressé ;

Que ces critères sont, pour l'ordre de détermination du rang :

- le Bourgmestre (Note : empêché) ;
- les Échevins suivant l'ordre de préséance du Collège communal ;
- le Président du Conseil de l'action sociale, s'il est Conseiller communal ;
- les Conseillers communaux élus dans leur ordre d'ancienneté, à dater de leur première entrée en fonction, et, en cas d'ancienneté égale, d'après le nombre de votes obtenus lors de la dernière élection. Seuls les services ininterrompus effectivement prestés en qualité de Conseiller titulaire sont pris en considération pour déterminer l'ancienneté de service. Les Conseillers qui n'étaient pas membres du Conseil sortant figurent en bas de tableau, classés d'après le nombre de votes obtenus lors de la dernière élection, toute interruption entraînant la perte définitive de l'ancienneté acquise. Les Conseillers qui n'étaient pas membres du Conseil sortant figurent en bas de tableau, classés d'après le nombre de votes obtenus lors de la dernière élection ;

Considérant qu'il est opportun d'acter la modification apportée au tableau de préséance des membres du Conseil communal ;

A ces causes,

En Séance publique,

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE,

Du tableau de préséance des membres du Conseil communal, lequel est dressé comme suit :

Ordre	Civilité	Prénom	Nom	Entrée en fonction	Suffrages	Année de naissance
1	Monsieur	Daniel	BACQUELAINE	1983	2.229	1952
2	Madame	Sabrine	ELSEN	2012	1.313	1963
3	Madame	Anne	THANS-DEBRUGE	2006	1.286	1965
4	Monsieur	Dominique	VERLAINE	2004	865	1972

5	Monsieur	Alain	JEUNEHOMME	2006	716	1967
6	Monsieur	Laurent	RADERMECKER	2018	669	1993
7	Monsieur	Didier	GRISARD de la ROCHETTE	1995	1.153	1958
8	Monsieur	Bruno	LHOEST	2001	535	1959
9	Monsieur	Axel	NOEL	2006	1.223	1976
10	Madame	Carine	ROLAND-van den BERG	2006	562	1960
11	Madame	Caroline	GUYOT	2012	658	1985
12	Monsieur	Lionel	THELEN	2012	474	1971
13	Monsieur	Benoît	LALOUX	2012	401	1955
14	Madame	Marie-Louise	CHAPELLE-LESPIRE	2014	497	1951
15	Monsieur	Olivier	BRUNDSEAUX	2018	534	1998
16	Madame	Camille	DEMONTY	2018	480	1993
17	Monsieur	Olivier	GRONDAL	2018	436	1968
18	Madame	Colette	LATIN-GAASCHT	2018	422	1953
19	Madame	Anne-Catherine	LACROSSE	2018	417	1971
20	Madame	Carole	COUNE	2018	399	1968
21	Monsieur	Jean-François	CLOSE-LECOQC	2018	379	1958
22	Monsieur	Jacques	BAIBAI	2018	339	1958
23	Monsieur	Pascal	PIEDBOEUF	2018	274	1967
24	Madame	Isabelle	DORBOLO	2019	355	1971
25	Monsieur	Gilles	GUSTIN	2020	325	1974
26	Madame	Marie-Jeanne	PAHAUT-GILLOTEAUX	2023	239	1960
27	Monsieur	Denis	DEVIVIER	2024	231	1993